

PREFET DE LA MARNE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne

Châlons-en-Champagne, le 9 avril 2013

Service du climat, de l'énergie, de la construction et des transports

Nos réf.: SCECT-PCAE YWMM 13.51.03 Affaire suivie par: Yves MESLARD yves.meslard@developpement-durable.gouv.fr Tél.: 03 51 41 63 40 - Fax: 03 26 70 80 02

OUVRAGES ASSIMILABLES AUX RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

-o-O-o-Société WP France 1

-o-O-o-Lignes à 20 kV reliant les éoliennes et les postes de livraison du parc éolien de la Guenelle

-0-O-0-APPROBATION DE PROJET D'OUVRAGE et AUTORISATION D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne.

Vu le code de l'énergie, notamment les articles L321-1 et suivants, et l'article L323-11,

Vu le décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques, notamment son article 4,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2013 portant délégation de signature,

Vu le projet présenté à la date du 15 février 2013 par la société WP France 1, en vue d'établir sur le territoire des communes de Mairy-sur-Marne, Togny-aux-Boeufs, Vitry-la-Ville, un ouvrage dénommé « Lignes à 20 kV reliant les éoliennes et les postes de livraison du parc éolien de la Guenelle»,

- VU les avis des conférents consultés le 26 février 2013 : Monsieur le Président de la chambre d'agriculture de la Marne, avis du 20 mars 2013,
- Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles de Champagne-Ardenne, avis du 8 mars 2013,
- Monsieur le Délégué territorial de l'agence régionale de santé de la Marne, avis du 14 mars 2013,

CONSIDERANT que les conférents :

- Monsieur le Maire de la commune de Mairy-sur-Marne
- Monsieur le Maire de la commune de Togny-aux-Boeufs
 Monsieur le Maire de la commune de Vitry-la-Ville,
- Monsieur le Directeur de l'unité d'Intervention de France Télécom à LENS,
 Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Marne,
- Monsieur le Chef du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile de la Marne,
- Monsieur le Directeur d'ERDF-GRDF,

n'ont pas répondu dans le délai imparti, et sont de ce fait réputés favorables au projet,



Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 Tél. : 03 51 41 62 00 – fax : 03 51 41 62 01 40 boulevard Anatole France – BP 80556 51022 Châlons-en-Champagne cedex

DONNE ACTE aux conférents qui les ont formulées des observations qui ont été transmises à la société WP France 1 pour qu'il en soit tenu compte,

APPROUVE le projet et AUTORISE la société WP France 1 à exécuter les ouvrages présentés le 15 février 2013, à charge pour elle de se conformer aux dispositions des arrêtés ministériels déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les ouvrages des réseaux publics d'électricité.

La présente décision sera affichée pendant une durée de deux mois dans les mairies des communes concernées, et sera publiée dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la

- Copie de la présente décision sera adressée à :
 Monsieur le Préfet du département de la Marne,
 Messieurs les conférents consultés,
 Monsieur le Directeur de la société WP France 1.

P/Le Directeur et par délégation, Le Chef du Pôle climat, air, énergie,

mauff Jean-Jacques FORQUIN



PREFET DE LA MARNE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne

Châlons-en-Champagne, le 9 avril 2013

Service du climat, de l'énergie, de la construction et des transports Pôle climat, air, énergie

Nos réf.: SCECT-PCAE YM/MM 13.51.03 Affaire suivie par: Yves MESLARD Ayves.meslard@developpement-durable.gou Tél.: 03 51 41 63 40 - Fax: 03 26 70 80 02

OUVRAGES ASSIMILABLES AUX RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE -o-O-o-Société PEVR

-o-O-o-

Lignes à 20 kV reliant les éoliennes et les postes de livraison du parc éolien de la Voie Romaine -0-O-0APPROBATION DE PROJET D'OUVRAGE et AUTORISATION D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'énergie, notamment les articles L321-1 et suivants, et l'article L323-11,

Vu le décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques, notamment son article 4.

Vu le décret nº 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2013 portant délégation de signature,

Vu le projet présenté à la date du 15 février 2013 par la société PEVR, en vue d'établir sur le territoire des communes de Mairy-sur-Marne, Togny-aux-Boeufs, Vitry-la-Ville, un ouvrage dénommé « Lignes à 20 kV reliant les éoliennes et les postes de livraison du parc éolien de la Voie Romaine »,

VU les avis des conférents consultés le 26 février 2013 :

- Monsieur le Président de la chambre d'agriculture de la Marne, avis du 20 mars 2013,
 Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles de Champagne-Ardenne, avis du 8 mars 2013,
 Monsieur le Délégué territorial de l'agence régionale de santé de la Marne, avis du 14 mars 2013,

CONSIDERANT que les conférents :

- Monsieur le Maire de la commune de Mairy-sur-Marne
- Monsieur le Maire de la commune de Togny-aux-Boeufs,
- Monsieur le Maire de la commune de Vitry-la-Ville,
 Monsieur le Directeur de l'unité d'Intervention de France Télécom à LENS,
- Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Marne,
- Monsieur le Chef du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile de la Marne, - Monsieur le Directeur d'ERDF-GRDF,

n'ont pas répondu dans le délai imparti, et sont de ce fait réputés favorables au projet,



Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 Tél. : 03 51 41 62 00 – fax : 03 51 41 62 01 40 boulevard Anatole France – BP 80556 51022 Chálons-en-Champagne cedex

DONNE ACTE aux conférents qui les ont formulées des observations qui ont été transmises à la société PEVR pour qu'il en soit tenu compte,

APPROUVE le projet et AUTORISE la société PEVR à exécuter les ouvrages présentés le 15 février 2013, à charge pour elle de se conformer aux dispositions des arrêtés ministériels déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les ouvrages des réseaux publics d'électricité.

La présente décision sera affichée pendant une durée de deux mois dans les mairies des communes concernées, et sera publiée dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la

Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du département de la Marne,
 Messieurs les conférents consultés,
- Monsieur le Directeur de la société PEVR.

P/Le Directeur et par délégation Le Chef du Pôle climat, air, énergie,

Jean-Jacques FORQUIN

roug

Unité territoriale de la DIRECCTE

Services à la personne Récépissés de déclaration

Avis relatifs aux récépissés de déclaration des 18 février, 18 et 26 mars 2013 dans le cadre des services à la personnes, concernant les organismes ou les auto-entrepreneurs suivants :

- LR SERVICES 35 rue Boulard 51100 Reims
- M. Ulrich LECLERE 14 rue de Reims 51420 Berru
- M. Nicolas LITIERE 5 rue de la Croisette 51600 Saint-Rémy-sur-Bussy
- ASSOCIATION PERSONNES AGEES DES VILLAGES REUNIS 3 rue Hémart 51270 Montmort-Lucy
- SARL PRIEUX 95 route d'Epernay 51510 FAGNIERES
- M. Simon COPREAU 67 rue Emile Zola 51100 Reims
- CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SEZANNE 6 rue du Capitaine du Faucon 51120 Sézanne

Avis relatifs aux récépissés de déclaration du 29 mars 2013 dans le cadre des services à la personnes, concernant les organismes ou les autoentrepreneurs suivants:

- Mme Odile BALEY 22 Grande Rue Tincourt 51480 VENTEUIL
- Mme Brigitte KUENTZ 18 rue des Marguerites 51110 Boult-sur-Suippe

- Mme Sophie Anne LEIBUNDGUTH 4 ter rue des Vieilles Postes 51000 Châlons en Champagne
- PALLOTEAU SERVICES 2 allée Albert Caquot 51100 Reims

Ces documents peuvent être consultés à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) – Unité territoriale de la Marne – Service actions territorialisées pour l'emploi – 60 avenue Daniel Simonnot – 51000 Châlons en Champagne.

DIVERS

Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne

ARRETE N°2013-190 DU 29 MARS 2013 relatif aux tarifs de prestations

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE CHAMPAGNE-ARDENNE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

Centre hospitalier universitaire de Reims

N° FINESS EJ: 51 000 0029

TARIFS DE PRESTATIONS

Budget général

VU Le code de la santé publique ;

VU le code de la sécurité sociale, notamment son article L.174-3 ;

VU La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;

VU Le décret du 1er avril 2010 nommant de Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;

VU la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 et notamment son article 33 modifié ;

VU le décret n°2007-82 du 23 janvier 2007 modifiant les dispositions transitoires du décret du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé et du décret n°2007-46 du 10 janvier 2007 portant dispositions budgétaires et financières relatives aux établissements de santé et modifiant le code de la santé publique, le code de la sécurité sociale et le code de l'action sociale et des familles :

VU l'arrêté du 21 février 2013 fixant pour l'année 2012 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-9 du code de la sécurité sociale ;

VU l'arrêté du 22 février 2013 fixant pour l'année 2012 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale et aux IV et V de l'article 33 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 ;

VU l'arrêté du 19 février 2009 modifié relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ;

VU la décision du directeur général de l'établissement en date du 29 mars 2013 fixant les tarifs de prestations ;

ARRÊTE

ARTICLE 1: Les tarifs applicables au 1^{er} avril 2013 sont les suivants :

Centre hospitalier universitaire de Reims

N° FINESS EJ: 51 000 0029

000 0029	
-11 Médecine :	1 442,43 €
-12 Chirurgie :	1 827,22 €
-13 Psychiatrie :	877,49 €
-14 Psychiatrie enfants :	877,49 €
-20 Spécialités coûteuses :	2 650,37 €
-30 Moyen séjour indifférencié :	742,78 €
-31 Moyen séjour réadaptation fonctionnelle :	1 165,99 €
-50 Hospitalisation de jour/nuit MCO	1 097,14 €
-52 Dialyse / hémodialyse :	1 097,14 €
-55 Hôpital de jour - Psychiatrie enfants	872,60 €
-56 Hôpital de jour – Rééducation fonctionnelle	447,28 €
-60 Hôpital de jour – Psychiatrie adultes :	872,60 €
-80 Transplantation:	46 168,88 €
-90 Chirurgie ambulatoire :	1 827,22 €
-Groupe mobile de secours :	
Tarif de la 1/2 heure de transport terrestre pour 6950 unités	381,68 €
Tarif de la minute de transport héliportée pour 9600 unités	135,20 €

ARTICLE 2: Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy - Immeuble "Les Thiers" - 4 rue Piroux - Case Officielle n° 17 - 54036 NANCY CEDEX, <u>dans le délai franc d'un mois</u> à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Le directeur de l'établissement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Marne et notifié à la caisse chargée du versement des produits de l'assurance maladie.

Fait à Chalons-en-Champagne, le **29 mars 2013**Pour le Directeur Général de l'ARS et par délégation,
Le Directeur de l'offre de soins,
Jean Paul HOULIER

DECISION ARS N°137 bis du 28 février 2013 Modifiant la décision ARS N°2011-647 portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique

Le Directeur général de l'agence régional de santé

VU

le code de la santé publique et notamment son article R.1321-14 :

la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé :

le décret du 1er avril 2010 nommant Monsieur Jean-Christophe PAILLE directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne;

l'arrêté du 15 mars 2011 du ministère en charge de la santé, relatif aux modalités d'agrément, dedésignation et de consultation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique ;

la décision ARS N°2011-647 du 18 juillet 2011 portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique ;

CONSIDERANT

le changement d'activité professionnelle de Frédéric PONSART au sein de la direction de l'eau et de l'assainissement de la communauté d'agglomérations "Coeur d'Ardenne" incompatible avec sa mission d'hydrogéologue agréé et d'hydrogéologue agréé coordonnateur dans le département des Ardennes ;

DECIDE:

Article 1er

La liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique dans les départements de la région Champagne-Ardenne est modifiée comme suit :

Ardennes

Liste principale
BERNARD Daniel

BOUTON Denis

FRADET Patrick

GRIERE Olivier

GURLIAT Gérard (coordonnateur titulaire) RAMBAUD Dominique (coordonnateur suppléant)

SCHITTEKAT Jacques

Liste complémentaire, par ordre de priorité

1-DENUDT Hubert

2-KECH Sébastien

Aube

Liste principale

CAUDRON Marcel

CHIESI Fabien

FOURNIER Claude

FRADET Patrick

GAILLARD Thierry

JACQUEMIN Philippe (coordonnateur titulaire)

KERJEAN Michel

RAMBAUD Dominique (coordonnateur suppléant)

SCHITTEKAT Jacques

VULLIEN Philippe

Liste complémentaire, par ordre de priorité

1-BOUTON Denis

2-SONCOURT Emmanuel

3-RICOURT Jacques

Marne

Liste principale

BERNARD Daniel

CHIESI Fabien

CHOSSELER Evelyne

FRADET Patrick (coordonnateur titulaire)

GURLIAT Gérard

KERJEAN Michel (coordonnateur suppléant)

PONSART Frédéric

RAMBAUD Dominique

RICOUR Jacques

SCHITTEKAT Jacques

Liste complémentaire, par ordre de priorité

1-HALIMI Dany Paule

2-DEFAY Nicolas

3-KECH Sébastien

Haute-Marne

Liste principale

CAUDRON Marcel CHIESI Fabien **CHOSSELER Evelyne**

FRADET Patrick (coordonnateur titulaire)

GIRARDOT Julien KERJEAN Michel **MAILLOT Jacques RICOUR Jacques**

SCHITTEKAT Jacques (coordonnateur suppléant)

SONCOURT Emmanuel Liste complémentaire, par ordre de priorité 1-BOUTON Denis

Article 3

La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne et de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée - 51000 Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa dernière date de publication aux recueils des actes administratifs.

Article 5

Le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne, les Directeurs des délégations territoriales des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Châlons-en-Champagne, Jean-Christophe PAILLE

☒ Centre hospitalier de Vitry-le-François



CENTRE HOSPITALIER DE VITRY LE FRANÇOIS Direction des Ressources Humaines 2, rue Charles Simon - BP 70413 **51308 VITRY LE FRANÇOIS**

Avis relatif à l'ouverture d'un concours interne sur titres pour le recrutement d'un cadre de santé, filière infirmière

Un concours interne sur titres est ouvert au centre hospitalier de Vitry le François (51), en application de l'article 2 1° du décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 1 poste de cadre de santé vacant dans la filière infirmière,

PUBLIC CONCERNE

Les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets n° 88-1077 du 30 novembre 1988, 89-613 du 1er septembre 1989 et justifiant au 1er janvier de l'année du concours d'au moins 5 ans de services effectifs.

Les agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, avant accompli au moins 5 ans de services publics effectifs en qualité d'infirmière.

Les candidats titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret Nº95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé pour se présenter au concours.

Les candidatures, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative des intéressés, doivent être adressées par écrit dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis au Recueil des actes administratifs à

Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier CS 70413

51308 VITRY LE FRANCOIS

Accompagnées des pièces suivantes :

- Les diplômes ou certificats dont ils sont titulaires, et notamment le diplôme de cadre infirmier
- _ un curriculum vitæ établi par le candidat sur papier libre
- _ certificat(s) de travail attestant que le candidat compte au 1er janvier 2013 de cinq années de services effectifs